



DOSSIER DE PRESSE

LANCEMENT DES ÉCO-DÉFIS SUR LE MARSAN AGGLOMÉRATION

Le 12 avril 2012





Le Projet

Communiqué de presse

Parce que l'environnement est au cœur des préoccupations de chacun, le Marsan Agglomération lance l'opération Eco-Défis dans ses 18 communes.

Cette opération pilotée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes (CMA) en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale des Landes (CCI) et le Marsan agglomération reçoit également le soutien de l'ADEME.

Elle est **officiellement lancée ce 12 avril 2012, à l'occasion de la signature de la convention de partenariat** par Geneviève Darrieussecq, Présidente du Marsan Agglomération, Philippe Lassalle, Trésorier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes et Philippe Jacquemain, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale des Landes.

Les 900 artisans et commerçants du Marsan vont pouvoir afficher leur implication en matière de réduction des déchets et d'environnement en participant aux

« Eco-Défis des commerçants et des artisans du Marsan »

Les commerçants et artisans qui décident de s'engager dans cette opération disposent de **5 mois pour relever 3 défis liés à :**

- **la performance énergétique,**
- **à la diminution de la production de déchets,**
- **à la gestion de l'eau et des fluides**
- **à l'utilisation d'éco-produits,**

Le label sera valable un an avec la possibilité de relever un ou plusieurs défis supplémentaires.

Un accompagnement personnalisé peut leur être dispensé, sur demande, par les conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes et de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale des Landes.



La constitution du dossier

Les dossiers constitués par les commerçants et artisans du territoire seront présentés au **comité de labellisation** composé de la CMA, de la CCI, du Marsan Agglomération et de l'ADEME, **en septembre 2012**.

Les labels seront remis au cours d'une cérémonie qui se déroulera en novembre 2012.

L'obtention de ce label permet aux commerçants et artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement, de valoriser leurs entreprises et de bénéficier :

- ✚ d'un **avantage commercial** fort : «90% des consommateurs interrogés sont prêts à privilégier un commerçant ou un artisan qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement» (Source : Enquête Consommateurs septembre 2008 – CCIP),
- ✚ d'une **notoriété renforcée** auprès des acteurs locaux et landais,
- ✚ d'une **communication dynamique** relayée par l'ensemble des partenaires mettant en avant les commerçants et artisans engagés dans l'opération (kit communication pour informer la clientèle de sa participation à l'opération « Éco-défis »),
- ✚ d'un **accompagnement personnalisé, d'avril à septembre**, par les chambres consulaires pour la réalisation concrète d'actions en faveur de l'environnement.

Parce que l'environnement devient un défi pour tous, les Eco-Défis rencontrent un vrai succès. D'abord lancés en Ile-de-France, les Ecos-Défis se sont développés en Aquitaine, à Cenon en Gironde, sur la Communauté d'Agglomération Périgueux en Dordogne, sur la Communauté d'Agglomération de Villeneuve sur lot en Lot et Garonne et à Bayonne en Pyrénées atlantiques, puis maintenant au Marsan Agglomération.

Contact commerçants et artisans :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes – Stéphanie Perbost – 05 58 05 81 70
– s.perbost@cma-40.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale des Landes – Pierre Salles – 05 58 05 44 87
– pierre.salles@landes.cci.fr

Le Marsan Agglomération – Catherine Manceau – 05 58 46 62 59
– catherine.manceau@lemarsan.fr

Contact presse :

Le Marsan Agglomération – Anne-Marie Commenay – 05 58 46 64 10
– anne-marie.commenay@lemarsan.fr



Liste détaillée des défis

Règle : trois défis à choisir parmi la liste des défis

Possibilité de choisir :

- . Un ou plusieurs défis déjà mis en place dans l'entreprise,
 - . Plusieurs défis (maximum 2) dans une même catégorie,
 - . L'ensemble des défis doivent totaliser au moins 5 étoiles *.
-

ENERGIE - Maîtriser et réduire ses consommations

Ce volet a pour objectif d'optimiser la performance des locaux et des équipements tels que :

- les appareils de climatisation,
- les installations de chauffage,
- les appareils de production / fabrication,
- les équipements informatiques, etc.



Défi ENE1 : PERFORMANCE ENERGETIQUE:

- Faire un diagnostic énergétique et/ou engager des travaux nécessaires sur l'isolation pour obtenir un bâtiment moins consommateur en énergie (utilisation ou non d'éco-matériaux : liège, chanvre, fibre de bois...)



Défi ENE2 : ECLAIRAGE / MATÉRIEL:

- Renouveler l'éclairage de son commerce et utiliser des lampes basse consommation leds, etc.... et privilégier l'extinction des vitrines, manuelle ou automatique,

Et / ou,

- Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des équipements électriques, électroniques, thermiques (ex : équiper les appareils de dispositifs de mise en veille ou extinction automatiques, détecteurs de présence, de systèmes de régulation de la température, de programmeurs, etc.),

Et / ou,

- Utiliser du matériel peu énergivore (se référer aux étiquettes énergie).



Défi ENE3 : CONTRAT ENERGIE: Réaliser une étude tarifaire pour :

- Adapter son abonnement à ses équipements,

Et / ou

- Privilégier les contrats d'électricité ou de gaz proposant une offre d'énergies renouvelables.

TRANSPORTS - Réduire les émissions polluantes générées

Aujourd'hui, les transports sont à l'origine d'un tiers de la consommation totale d'énergie. Ils sont aussi responsables d'une part importante de la pollution de l'air en émettant 28% des émissions de CO2, principal gaz à effet de serre (en France).

Défi **TRA1** : TRANSPORT ALTERNATIF:

– Préférer les modes de déplacements alternatifs ou doux (ex : faire appel à des services de coursiers à vélo, favoriser le transport en commun pour vos salariés, demander aux fournisseurs d'adopter cette philosophie, inciter le consommateur à utiliser les transports en commun, choisir des fournisseurs de proximité, mutualiser les trajets entre commerçants).

Défi **TRA2** : VEHICULE "VERT" :

– Préférer les véhicules plus respectueux de l'environnement en location ou achat. (Électriques, hybrides, GPL, Triporteurs)

Défi **TRA3** : CONDUITE SOUPLE :

– Vous former et/ou former vos salariés à la conduite souple (25% d'économie de carburant et baisse moyenne des accidents de 10 à 15%)

DECHETS – Optimiser la gestion des déchets afin de les soumettre aux filières d'élimination adéquates

Afin qu'ils puissent suivre des filières appropriées, il est impératif de trier et de stocker les déchets par catégorie :

- les déchets non dangereux doivent être séparés des déchets dangereux;
- les déchets valorisables doivent être triés pour être recyclés.

Le tri s'effectue en fonction des possibilités de collecte et de valorisation existantes.

Défi **DEC1** : DU BON TRI :

Favoriser la gestion des déchets par un tri rigoureux :

- Les déchets valorisables (Papier, Carton, Métaux, Verre) doivent être jetés dans la poubelle des recyclables (Ordures ménagères-poubelle verte) ou déposés en déchèterie (publique ou professionnelle) ou gérés par un prestataire privé.
- Les déchets non valorisables (assimilables aux ordures ménagères) doivent être jetés dans le Bac noir-marron ou déposés en déchèterie (publique ou professionnelle) ou gérés par un prestataire privé.

Défi **DEC2** : DECHETS DANGEREUX:

Gérer les déchets dangereux :

- En les confiant à un collecteur de déchets dangereux (garder les documents de traçabilité (BSD...),
- En apportant vos déchets DEEE (lampes, informatique) à des points de collecte agréés,
- En favorisant le retour fournisseur pour les cartouches, toners,
- En les réutilisant (fontaine de dégraissage, recyclage de solvant).

Défi **DEC3** : FLUIDES FRIGORIGENES:

- Faire entretenir ses équipements frigorifiques et récupérer les fluides frigorigènes conformément à la réglementation (ex : faire appel à des organismes agréés avec fiche d'intervention).

EMBALLAGES – Remplacer les sacs plastiques et limiter les suremballages

Les sacs jetables en plastique mettent plus de cent ans à se dégrader et représentent pour la France entière l'équivalent de la consommation de carburant automobile d'une ville moyenne de 80 000 habitants.



Défi EMB1 : SACS :

- Proposer une alternative aux sacs plastiques distribués aux clients (ex : sacs biodégradables, compostables, en papier ou réutilisables).



Défi EMB2 : EMBALLAGES :

- Dans le cadre de votre approvisionnement opter pour le remplacement des emballages plastiques des produits et diminuer le suremballage (Travail à faire avec les fournisseurs).

ECO-PRODUITS - Encourager le développement des produits plus respectueux de l'environnement

L'objectif est de diminuer l'impact des produits sur l'environnement et de répondre à l'attente des clients. Seuls les produits ayant une reconnaissance officielle pourront être choisis dans le cadre de ces défis.



Défi ECO1 : VENTE ECO-PRODUITS :

- Favoriser la commercialisation des écoproduits (exemples de labels officiels : marquage NF Environnement, Ecolabel Européen, Agriculture Biologique, Label Rouge, etc.) et/ou de Produits issus du commerce équitable et/ou de produits de saison (alimentaire).



Défi ECO2 : EMPLOI ECO PRODUITS :

- Utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés (utilisation d'un minimum de 5 produits ayant un label officiel) ou utiliser des produits naturels (ex : vinaigre blanc).
- Faire appel à des fournisseurs ayant intégré une démarche environnementale : ex : Un Imprimeur Imprim'vert®, un entreprise Iso 14001...

EAU – Améliorer la gestion de l’eau et prévenir les pollutions

L’eau est une ressource menacée qu’il convient d’économiser. Elle a également un coût qui incite à limiter les consommations. Concernant les rejets d’eaux usées, les entreprises se doivent de les maîtriser pour préserver les milieux aquatiques.



Défi EAU1 : CONSOMMATION EAU :

- Réduire et maîtriser ses consommations d’eau (ex : installer des équipements de type mousseurs, surpresseurs de chasse d’eau, mise en circuit fermé, récupération d’eau de pluie ou de production).



Défi EAU2 : REJETS :

- Mettre en place des équipements de prétraitement ou de prévention des pollutions de l’eau (bacs à graisse, séparateur à hydrocarbures, bacs de rétention pour le stockage de produits dangereux, etc.).

LOCAUX - Accueil et sécurité

Adaptez vos locaux aux réglementations en vigueur ou à venir en les sécurisant et les rendant accessibles à tous. Ce qui vous permettra d’améliorer les conditions d’accueil du public.



Défi LOC1 : ACCESSIBILITE LOCAUX :

- Réaliser des travaux pour faciliter l’accessibilité à votre magasin et/ou atelier aux personnes à mobilité réduite (Portes, installations sanitaires, rampe d’accès, signalétique...).



Défi LOC2 : SECURITE DES LOCAUX :

- Réaliser le contrôle annuel de votre installation électrique et incendie.



Classement des défis

L'ensemble de vos défis doit totaliser au moins 5 étoiles *

Code Défi	Intitulé des ECO-DEFIS	Nombre d'étoiles
ENE1	PERFORMANCE ENERGETIQUE	***
ENE2	ECLAIRAGE / MATÉRIEL	**
ENE3	CONTRAT ENERGIE	*
TRA1	TRANSPORT ALTERNATIF	**
TRA2	VEHICULE "VERT"	***
TRA3	CONDUITE SOUPLE	*
EMB1	SACS	**
EMB2	EMBALLAGES	**
DEC1	DU BON TRI	*
DEC2	DECHETS DANGEREUX	**
DEC3	FLUIDES FRIGORIGENES	**
ECO1	VENTE ECO-PRODUITS	**
ECO2	EMPLOI ECO PRODUITS	*
EAU1	CONSOMMATION EAU	**
EAU2	REJETS	***
LOC1	ACCESSIBILITE LOCAUX	***
LOC2	SECURITE DES LOCAUX	*